

Association



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **LE MAIRE DE VAULX-EN-VELIN ANNULE LE PERMIS DE DEMOLIR L'HOTEL DU NORD. UNE VICTOIRE DE LA MOBILISATION DES VAUDAIS**

*Vaulx-en-Velin Village, le 1<sup>o</sup> novembre 2012*

En juillet 2010, M le Maire de Vaulx-en-Velin signait un permis de construire un bâtiment de 16 logements en lieu et place de l'historique « Hôtel du Nord » qui devait dès lors être démoli.

Les habitants du Village soutenus par l'Association Vaulx-en-Velin Village (AVVV) ont très vite réagi face à la destruction programmée de ce qui, pour eux, est un élément du patrimoine historique de Vaulx-en-Velin ; ce bâtiment qui servait de relais de diligence au 19<sup>e</sup> siècle, puis d'arrêt de tramway, et de lieu de vie et de réception au 20<sup>e</sup> siècle, ne devait pas, pour les habitants, être détruit mais plutôt rénové et valorisé. Après une pétition sans effet sur la décision municipale, les habitants ont décidé le 30 août 2010 de demander au Maire de retirer son projet. Malheureusement M. le Maire a refusé d'abroger le projet. Mais la mobilisation n'a pas faibli et de nombreux habitants se sont retrouvés fin décembre 2010 pour demander officiellement au juge du Tribunal Administratif, de statuer sur la régularité du permis qui comportait de nombreuses non conformités vis-à-vis du PLU (Plan Local d'Urbanisme) : sur la hauteur trop élevée, sur les toitures illégales, sur le manque de places de stationnement, etc... L'annulation du permis ne pouvant pas être obtenu par la Ville, il revenait donc au Tribunal de juger.

Le procès fixé le 25 octobre 2012, n'a pourtant pas eu lieu. En effet, la Ville de Vaulx-en-Velin a annulé le permis et l'a fait savoir à la justice et aux habitants à quelques jours de l'audience.

L'Association Vaulx-en-Velin Village se félicite de cette victoire. Elle se réjouit que la Ville ait reconnu d'elle-même que le permis donné était illégal et que le village ne méritait pas cela. L'AVVV regrette que ce retrait ne soit pas intervenu avant et surtout que les habitants n'aient été ni écoutés ni concertés. L'AVVV espère que cette absence de concertation ne se reproduira pas et que la municipalité comprendra que la Ville ne peut pas se faire sans les habitants, ni contre eux.

L'AVVV tient à remercier chaque personne qui s'est mobilisée pour son courage et sa participation. Cette victoire est la preuve, comme le recul de la municipalité dans le dossier de l'antenne relais de la rue Lamartine, qu'unis, tous les habitants peuvent agir et obtenir des résultats sur leur quotidien face aux promoteurs.

L'Association Vaulx-en-Velin Village entend poursuivre sans faillir sa mission de défense de sa Ville, de son quartier, de ses habitants et de son environnement.

Contact Presse : Stéphane BERTIN – Président de l'AVVV ([president@avvv.fr](mailto:president@avvv.fr) – 06 79 34 73 34).